Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 974-269740122-20250619-DELCCASN2_06_25-DE

St JOSEPH
LA RÉUNION 974
LE SUD SOVAJ

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 JUIN 2025 A 9 HEURES 00

****

Affaire N°2 : Appel à projets de la Caisse Générale de Sécurité Sociale – « Bienvenue à la retraite »

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 974-269740122-20250619-DELCCASN2_06_25-DE

Objet : Affaire N°2:
Appel à projets de la Caisse Générale de Sécurité Sociale – « Bienvenue à la retraite »

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin, à neuf heures, les membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Joseph se sont réunis en session ordinaire, dans ses locaux.

Les membres en exercice étaient de : 9

Présents : 7

Procuration : 1

Exprimés : 8

ETAIENT PRESENTS

MEMBRES ELUS	Membre issu du Conseil Municipal **Monsieur Harry MUSSARD**
	Membre issu du Conseil Municipal **Madame Rose Andrée MUSSARD**
	Membre issu du Conseil Municipal **Madame Vanessa COLLET**
MEMBRES NOMMES	Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion **AJMD - Monsieur Yannis CAZEAU**
	Représentant des associations Familiales **UDAF- Monsieur Charles VIENNE**
	Représentant des associations de retraités et de personnes âgées **CLUB DE LA PAIX – Monsieur Léonus MOREL**
	Représentante des associations de personnes handicapées **HANDISPORT – Madame Joceline HUET**

ETAIT REPRESENTEE :

MEMBRES ELUS	Membre issu du Conseil Municipal **Madame Marie Josée HUET**

ETAIT ABSENT:

MEMBRES ELUS	Monsieur le Maire Président du CCAS **Monsieur Patrick LEBRETON**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer, le Vice Président ouvre la séance.

Il est procédé conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil : Madame Vanessa COLLET, membre élue issue du conseil municipal, ayant obtenu l'unanimité des membres présents, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 974-269740122-20250619-DELCCASN2_06_25-DE

Affaire N°2	Appel à projets de la Caisse Générale de Sécurité Sociale « Bienvenue à la retraite »

Résumé : Comme l'année dernière, afin de se structurer autour d'actions en faveur du bien-vieillir, l'Assurance Retraite a lancé son appel à projets « Bienvenue à la retraite », auquel le centre a répondu. Notre candidature ayant à nouveau été retenue par la commission permanente, il est aujourd'hui demandé au conseil de bien vouloir valider le contenu ainsi que la mise en œuvre de notre projet.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le Président expose :

Au vu du succès des ateliers de l'année dernière, la CGSS a décidé de reconduire l'appel à projets Bienvenue à la Retraite afin de poursuivre la dynamique engagée et d'amplifier son impact. Cet appel vise à promouvoir une transition harmonieuse vers la retraite en offrant des services et des ressources aux personnes concernées.

L'objectif principal de cette initiative est d'accompagner les futurs retraités dans cette étape importante de leur vie en leur fournissant des informations claires et des conseils pratiques. Il répondra aux enjeux stratégiques suivants :

- renforcer l'accompagnement des futurs et nouveaux retraités au moment du passage à la retraite,
- proposer une action dédiée,
- moderniser les approches pédagogiques dans les actions collectives et ancrer « Bienvenue à la retraite » comme porte d'entrée aux ateliers du bien-vieillir.

Le CCAS a une nouvelle fois répondu à cet appel à projets et a été retenu. Cette année, il bénéficiera d'une subvention de fonctionnement de 12 000,00 € ainsi que d'une subvention d'investissement de 2 683,64 € pour la mise en œuvre du projet. Afin de garantir l'octroi de ces financements, un bilan final devra être établi.
Ces projets peuvent inclure des actions de sensibilisation, des ateliers d'information, des formations ou des partenariats avec des professionnels de la santé et des associations.
Il couvrira l'ensemble de la commune de Saint-Joseph et ses différents quartiers. Les ateliers pourront se faire dans les Maisons Pour Tous (MPT), les LCR des Résidences pour Personnes Âgées et/ou dans les Maisons France Service (MFS) qui sont positionnés sur l'ensemble du territoire de la ville de Saint-Joseph.

Le projet débuterait au mois de juin 2025 et prendrait fin au mois de décembre 2025, à raison de 6 séances bimestrielles.

Il est donc proposé au conseil d'administration :

- d'approuver la mise en œuvre du projet « Bienvenue à la retraite » tel que défini ci-dessus,

- d'approuver les subventions de fonctionnement de 12 000 € et d'investissement de 2 683,64 €,

- d'autoriser le Président, ou en son absence ou en cas d'empêchement, le Vice- Président, à signer la convention correspondante ainsi que tout document ou pièce se référant à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 974-269740122-20250619-DELCCASN2_06_25-DE

St JO-SE-PH
LA RÉUNION 974
LE SUD SOVAJ'

CCAS

SÉANCE DU 19 JUIN 2025
Décision N°2/2025

Objet : Appel à projets de la Caisse Générale de Sécurité Sociale – « Bienvenue à la retraite »

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse N°2,

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : La mise en œuvre du projet « Bienvenue à la retraite » tel que défini ci-dessus est approuvée.

Article 2 : Les subventions de fonctionnement de 12 000,00 € et d'investissement de 2 683,64 € sont approuvées.

Article 3 : Le Président, ou en son absence ou en cas d'empêchement le Vice-Président, est autorisé à signer la convention correspondante ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Président et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait copie conforme,

C.C.A.S Ville de ST JOSEPH - Réunion

Le Vice Président, Harry MUSSARD	La secrétaire de séance Vanessa COLLET